Invitation presse

Pour le 19 juin à 10h30

Le Département inaugure quatre nouvelles aires de covoiturage

Mercredi 19 juin à 10h30, à l'aire de covoiturage de Dombriand à Taden

En présence de **Michel BREMONT,** *Vice-président du Conseil général*

Mercredi 19 juin, Michel BREMONT, Vice-président du Conseil général des Côtes d'Armor, inaugurera les quatre nouvelles aires de covoiturage départementales réalisées en 2012, portant désormais à 32 le nombre d'aires de covoiturage inscrites au schéma départemental mis en place dès 2007.

L'ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR POUR LE COVOITURAGE

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil général des Côtes d'Armor a mis en place une politique volontariste en faveur du covoiturage. Depuis 2006, le Département s'est engagé à structurer le covoiturage avec la mise en place d'un site internet www.ticoto.fr pour la mise en relation des « covoitureurs » et la validation d'un schéma d'aménagement d'aires dans le respect de leur environnement. Actuellement il existe 32 aires de covoiturage sur le territoire. En intégrant les aires communales et intercommunales, c'est une offre de 1100 places de stationnement sécurisé réservée au covoiturage qui sont proposés sur le territoire.

QUATRE NOUVELLES AIRES DE COVOITURAGE EN CÔTES D'ARMOR

►aire de Dombriand à Taden (RN 176 / RD 166) - 30 places dont 1 pour les personnes à mobilité réduite - abri attache vélo - 35 000 €

► aire des Champs Blancs à Quévert (RN 176 / RD 766) - 13 places dont 1 pour les personnes à mobilité réduite - 14 000 €;

► aire de la Croix Guessant à Caulnes (RD 766 / RD 39) - 10 places dont 1 pour les personnes à mobilité réduite - intermodalité avec la ligne TIBUS ligne 17 - 5 000 €;

► aire de l'échangeur de l'aéroport à Trémuson (RN 12 / RD 706) - 19 places dont 1 pour les personnes à mobilité réduite - 40 000 €

Contact presse
Stéphanie Prémel
Tél. 02 96 62 63 28
Courriel. premelstephanie@cg22.fr
Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur www.cotesdarmor.fr